

**Séance
extraordinaire
2017-04-10**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace, tenue le lundi 10 avril 2017 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} la mairesse Jocelyne Caron, les conseillers, MM Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger et Jimmy Talon, et les conseillères, M^{mes} Chantal Côté et Pauline Joncas. M^{me} Sophie Boucher, secrétaire-trésorière, est également présente.

L'avis de convocation a été donné à chacun des membres du Conseil tel que permis par l'article 157 du Code municipal. Cette séance a été convoquée par la secrétaire-trésorière afin que soit pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Demande de subvention au programme P.I.Q.M. pour le projet d'exerciseurs au parc municipal Optimiste et engagement de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour les coûts admissibles et les coûts d'exploitation du projet;
5. Adoption du rapport d'activités municipales 2016 – plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie;
6. Octroi du contrat à Forage Samson et Frères pour la mise en place d'un puits exploratoire;
7. Résolution, annulation de la demande antérieure P.I.Q.M. pour la mise aux normes de l'eau potable;
8. Période de questions;
9. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la mairesse, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} Jocelyne Caron, la mairesse
M. Pierre Martineau, siège # 1,
M. Jonathan Daigle, siège # 2,
M^{me} Pauline Joncas, siège #3,
M. Gaétan Bélanger, siège # 4,
M. Jimmy Talon, siège # 5,
M^{me} Chantal Côté, siège # 6

2017-04-01-ss

3. Acceptation de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon, appuyé par le conseiller Pierre Martineau, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2017-04-02-ss1

4. Demande de subvention au programme P.I.Q.M. pour le projet d'exerciseurs au parc municipal Optimiste et engagement de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace pour les coûts admissibles et les coûts d'exploitation du projet

Demande P.I.Q.M. exerciseurs

CONSIDÉRANT QUE

les aînés tiennent une place importante dans notre communauté

et qu'ils font partie du développement de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE

le diagnostic identifie des actions permettant une participation active et constante des aînés dans la vie sociale, économique, culturelle, intellectuelle et civique de notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est officiellement une municipalité Amie des aînés;

CONSIDÉRANT QU'

il est important de poursuivre les actions entreprises par la MRC de Montmagny et la Municipalité concernant le défi démographique et l'occupation dynamique du territoire afin d'assurer son développement socio-économique global;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est admissible à une subvention dans le programme pour les projets d'infrastructures des municipalités engagées dans la démarche Municipalité Amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité est propriétaire du terrain ciblé pour l'installation des infrastructures soumises (exerciceurs) dans ce projet.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Chantal Côté

appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le projet proposé d'exerciseurs soit autorisé par le Conseil municipal et que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation du projet.

2017-04-03ss1

Rapport d'activités
2016 en incendie

5. Adoption du rapport d'activités municipales 2016 – plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités sont responsables de certaines actions sur leur territoire prévues au Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par leur MRC;

CONSIDÉRANT QUE

la *Loi sur la sécurité incendie* indique que toute municipalité doit produire un rapport d'activités faisant état de ses actions et le

transmettre à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE

le Service incendie de Cap-Saint-Ignace a conséquemment complété un tel rapport;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Pauline Joncas

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le rapport d'activités municipales présentant les actions réalisées pendant l'année 2016 (pour la période du 1^{er} janvier au 31 août) en lien avec le Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie adopté par la MRC de Montmagny et applicable à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny.

2017-04-04ss1

Contrat Samson et Frères puits exploratoire

6. Octroi du contrat à Forage Samson et Frères pour la mise en place d'un puits exploratoire

CONSIDÉRANT QU'

un mandat a été octroyé à Akiker le 6 février 2017 pour la réalisation d'une étude hydrogéologique;

CONSIDÉRANT QUE

nous avons identifié un endroit ayant un potentiel intéressant pour l'eau potable qui sera nécessaire aux futurs développements;

CONSIDÉRANT QUE

nous avons l'autorisation du propriétaire pour faire un puits exploratoire et éventuellement un puits permanent à des fins municipales;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jimmy Talon

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉSOLUTION

QUE le Conseil octroie à Forage Samson et Frères le contrat pour la réalisation du puits exploratoire sur le terrain appartenant à Ferme Céréalière C.B. Coulombe pour un montant n'excédant pas 25 000 \$ taxes incluses.

M^{me} Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution.

2017-04-05ss1

Retrait P.I.Q.M.
mise aux normes
eau potable

7. Résolution, annulation de la demande antérieure P.I.Q.M. pour la mise aux normes de l'eau potable

CONSIDÉRANT QUE

notre projet de mise aux normes d'eau potable a été accepté dans le cadre du programme de subvention du Fonds sur l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT QUE

notre projet avait aussi été antérieurement déposé dans le Programme d'infrastructures Québec municipalité (P.I.Q.M.);

CONSIDÉRANT QUE

le programme FEPTEU est beaucoup plus avantageux avec 83 % de contribution provenant des deux paliers de gouvernement;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
AYANT VOTÉ SUR CETTE RÉOLUTION**

QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace retire le projet de mise aux normes de l'eau potable déposé antérieurement dans le Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (P.I.Q.M.) puisque ce dernier a été accepté dans le programme FEPTEU.

M^{me} Chantal Côté s'abstient de voter sur cette résolution.

**Période de
questions**

8. Période de questions générale

Il n'y a pas de question de la part de la personne présente à la séance extraordinaire.

2017-04-06ss1

Levée de la
séance

9. Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller, appuyé par le conseiller, que la séance soit levée à 20 heures 06.

Sophie Boucher
Secrétaire-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse